

QU'EST-CE QUE CETTE GRILLE D'OBSERVATION ?

C'est un outil que l'intervenant doit obligatoirement utiliser dans un but de prévenir le déconditionnement. La grille permet de cibler les activités de la vie courante de l'utilisateur qui nécessite des interventions de prévention. Elle dépiste les situations où l'utilisateur pourrait être en danger actuellement et pour qui des interventions doivent être posées rapidement.

POURQUOI CETTE GRILLE ?

Des directives ministérielles obligent le maintien de services nécessaires au bien-être, à l'intégrité et à la sécurité des usagers qui présentent une DI-TSA ou une DP dans un contexte de pandémie. Ces services de prévention en lien avec le déconditionnement doivent être offerts aux usagers connus, en liste d'attente ainsi qu'à ceux non connus.

POUR QUI EST CETTE GRILLE ?

L'intervention d'observation à partir de la grille doit être réalisée par télécommunication ou en personne, selon les modalités jugées les plus appropriées par l'intervenant. La démarche doit se dérouler sur une ou quelques interventions et sera à refaire de manière ponctuelle ou régulière, selon les besoins de l'utilisateur. La grille doit être utilisée par un intervenant d'une équipe interdisciplinaire peu importe son rôle. Par contre, si l'utilisateur est déjà connu par un intervenant, il est préférable que celui-ci réalise la démarche.

COMMENT UTILISER CETTE GRILLE ?

La grille N'EST PAS UN QUESTIONNAIRE, elle est un outil pour faciliter l'échange avec l'utilisateur au sujet des sphères abordées liées au déconditionnement (bien-être psychologique, condition physique, nutrition, habitation et soutien). L'intervenant utilise son jugement clinique pour déterminer le niveau de risque de déconditionnement chez l'utilisateur. Lorsqu'un intervenant juge la présence d'un risque faible, il devra faire des actions visant à sensibiliser et informer. Pour un risque modéré, il devra intervenir activement afin de maintenir les capacités et fera appel à l'entourage et aux partenaires, au besoin. Si un risque important est dépisté, l'intervenant devra agir rapidement dans le but de protéger. Il est de la responsabilité d'un intervenant de s'assurer d'obtenir des informations fiables. Par exemple, si ce dernier présente un doute face à la sécurité d'un usager, il devra demander la collaboration des proches, des partenaires ou d'investiguer lui-même l'état de situation de la personne.

QUOI FAIRE APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ LA GRILLE ?

L'intervenant qui réalise la démarche d'analyse du risque de déconditionnement chez un usager doit faire une note au dossier dans un délai de 48 à 72 heures. Si la situation de l'utilisateur présente un risque important de déconditionnement et qu'elle nécessite une intervention particulière ou d'urgence, l'intervenant devra rédiger la note à l'intérieur de 24 heures ouvrables à la suite de son intervention.

(Sources : Cadre de référence de la pratique clinique. CISSBSL, Directives pour prévenir le déconditionnement DITSADP, 23-09-2020.)
MJF \ APPR.

Prévenir le déconditionnement chez les usagers DI-TSA-DP en contexte de pandémie : Grille d'observation des indices de risque

ACTIVITÉS DE LA VIE COURANTE	Jamais	Parfois	Souvent	À consulter
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE				<i>Fiche Aide-mémoire 1</i>
L'utilisateur a un sommeil perturbé qui l'empêche de fonctionner				
L'utilisateur présente des signes de désespoir, de détresse et d'anxiété				
L'utilisateur est désorganisé, n'a plus de routine				
L'utilisateur ne se projette plus dans le futur				
L'utilisateur exprime qu'il a le désir de mourir				
CONDITION PHYSIQUE ET SOINS PERSONNELS				<i>Fiche Aide-mémoire 2</i>
L'utilisateur ne réalise pas ses soins personnels de base (ou ne participe plus à ses soins)				
L'utilisateur ne se déplace plus, bouge moins à cause de pertes physiques récentes				
L'utilisateur est mal positionné dans son fauteuil (ou son lit), est à risque de plaies				
L'utilisateur tombe fréquemment à cause de pertes physiques récentes				
L'utilisateur présente des blessures physiques suite à des chutes en lien avec des pertes récentes				
NUTRITION				<i>Fiche Aide-mémoire 3</i>
L'utilisateur mange peu et présente des signes de malnutrition (ex. : faiblesse)				
L'utilisateur boit peu et présente des signes de déshydratation (ex. : bouche sèche)				
L'utilisateur présente des problèmes alimentaires				
HABITATION ET SOINS DE SANTÉ				<i>Fiche Aide-mémoire 1-4</i>
L'utilisateur habite dans un milieu de vie insalubre et désorganisé				
L'utilisateur est sans service de la part d'organismes publics ou communautaires				
COMMUNICATION ET SOUTIEN				<i>Fiche Aide-mémoire 1-4</i>
L'utilisateur n'a pas de contact par télécommunication avec ses proches et membres de sa famille				
L'utilisateur n'a pas de visite, de soutien de la part de ses proches et membres de sa famille				

LÉGENDE (Sources de création : Directives pour prévenir le déconditionnement des personnes ayant une DI-TSA-DP, Gouv. Québec. 23-09-2020 \ Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire, SAM et La MHAVIE). MJF\APPR

VERT : Indices de risque faible. Interventions : Proposer des relances à l'utilisateur par téléphone, par zoom ou visiter l'utilisateur selon les ententes avec lui, suggérer des activités pour prévenir le déconditionnement.

JAUNE : Indices de risque modéré. Interventions : Mobiliser l'entourage, mettre en place des services pour assurer un filet de sécurité, réaliser des interventions régulières de réadaptation, de prévention du déconditionnement selon l'évaluation et convenir des modalités les plus adaptées au contexte.

ROUGE : Indices de risque important. Interventions : Intervenir ou veiller à ce qu'une intervention soit réalisée rapidement dans le but d'assurer la sécurité, protéger la santé, la condition, la vie ou l'intégrité de l'utilisateur. Par la suite, s'assurer que l'utilisateur a des services et un suivi adapté à ses besoins.